

Ligne directrice sur la gestion du risque de liquidité

(Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32, art. 325.0.1 et 325.0.2)

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1 et 566)

(Loi sur sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01, art. 314.1)

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation le projet de modification de la Ligne directrice sur la gestion du risque de liquidité (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne. La date prévue de prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 31 mars 2019.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 21 décembre 2018. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michèle Patricia Akiobe Songolo
Direction de l'encadrement prudentiel des
institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4696
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
michelepatricia.akiobesongolo@lautorite.qc.ca

Guillaume Cyr
Direction de l'encadrement prudentiel des
institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4682
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
guillaume.cyr@lautorite.qc.ca

Le 29 novembre 2018